

**Qu'est-ce qu'un Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP),  
un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)  
un Centre Médico-Psychologique (CMP) ?**

**Information à destination des écoles**

Lorsque des difficultés sont observées à l'école, il peut être conseillé à la famille de s'adresser à un CAMSP, CMPP ou CMP.

Il s'agit de structures ou services ambulatoires qui proposent des évaluations et des accompagnements pluridisciplinaires, des activités de rééducation et de suivi médical et psychologique. Ils exercent également des actions préventives spécialisées et une guidance des familles.

Certains professionnels de l'Éducation Nationale peuvent exercer dans ces structures, sous réserve d'un accord entre l'autorité académique (DSDEN) et l'organisme gestionnaire. C'est le cas de certains psychologues scolaires et enseignants spécialisés.

Des partenariats peuvent également être développés entre les CAMSP, CMPP ou CMP et les écoles. Ils permettent de réunir les conditions d'un accompagnement adapté au bénéfice d'une progression globale des enfants accueillis.

**Tableau de synthèse indicatif\***

	<b>CAMSP</b> Centre d'action médico-social précoce	<b>CMPP</b> Centre médico psycho pédagogique	<b>CMP</b> Centre médico-psychologique
<b>Secteur</b>	Médico-social	Médico-social	Hospitalier
<b>Bénéficiaires</b>	0 à 6 ans	0 à 20 ans	0 à 16 ans Il existe aussi des CMP adultes
<b>Missions</b>	Dépistage, diagnostic et accompagnement d'enfants présentant des difficultés sensorielles, motrices ou cognitives, des troubles du neuro-développement**.	Prévention, diagnostic et suivi des troubles du neuro-développement**, notamment les troubles de l'apprentissage, et des troubles psychiques chez les enfants et les adolescents.	Diagnostic et accompagnement de tout enfant en état de souffrance psychique et/ou ayant un trouble du neuro-développement**.
<b>Financements</b>	Conjoint Assurance Maladie (80%) Département	Assurance Maladie	Assurance Maladie

\*L'âge des enfants/ jeunes accueillis et les compétences en matière d'accompagnement peuvent varier selon les structures et services.

\*\*Les troubles du neuro-développement regroupent les Troubles du Spectre Autistique (TSA), les troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe...), le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), le trouble du développement intellectuel. Ils peuvent se cumuler et être associés à de l'épilepsie.

## Ces trois types de structures partagent des caractéristiques communes :

### ❖ Une accessibilité à tous :

Les CAMSP, CMPP et CMP proposent un suivi régulier et personnalisé aux enfants et aux adolescents qui ont besoin d'accompagnement et/ou de soins. Une collaboration avec les familles est nécessaire.

Les enfants sont accueillis gratuitement, sans condition de ressources et sans passage par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), sous réserve des possibilités d'accompagnement disponibles.

### ❖ Une approche et des équipes pluridisciplinaires :

Ces structures ou services sont composés d'équipes pluridisciplinaires pour favoriser des approches adaptées aux besoins de chacun.

Sous la responsabilité d'une direction médicale et administrative, ces structures mobilisent une grande diversité de professionnels :

- Des travailleurs sociaux : éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, assistants de service social.
- Des équipes médicales : pédiatres, neuropédiatres, pédopsychiatres, psychiatres, autres médecins spécialisés (médecine physique et de réadaptation, ORL, généralistes, ...), infirmiers.
- Des psychologues et des équipes paramédicales : psychomotriciens, orthophonistes, psychologues, orthoptistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, auxiliaires de puériculture.
- Du personnel administratif.

Une collaboration avec les professionnels de l'environnement quotidien de l'enfant : crèches, assistantes maternelles, enseignants et directeurs d'école, psychologues et médecins de l'éducation nationale.

## Concrètement, comment ça se passe avec l'école ?

Des échanges d'informations, autorisés par la famille, ont notamment lieu au moment de l'admission, à chaque bilan et lors des changements d'orientation scolaire (réunion éducative).

Les professionnels des CAMSP-CMP-CMPP peuvent être contactés tout au long du parcours de l'enfant.

⇒ La coopération avec la famille est indispensable à toutes les étapes du parcours.

### **CAMSP**

**Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**  
18 route de Sélestat – 67730 CHATENOIS – ☎ : 03.88.82.68.70

---

### **CMPP**

**Centre Médico Psycho Pédagogique**  
3 Place du Capitaine Dreyfus – 68000 COLMAR – ☎ : 03.89.20.30.20

---

### **CMP**

**Centre Médico Psychologique**  
1 Boulevard du Maréchal Foch – 67600 SELESTAT – ☎ : 03.90.56.33.85